

CODE DE CONDUITE

GROUPE LOUIS DREYFUS ARMATEURS



Louis Dreyfus
ARMATEURS

Contenu

I

Introduction au code de conduite 4 - 5

Les principes de notre code de conduite 6

Qui doit respecter ce code de conduite ? 7

Que devez-vous faire ? 8 - 9

II

Les chapitres du code 10 - 11

■ 01 - Équité et respect au travail 12 - 13

■ 02 - Santé, sûreté & sécurité 14 - 15

■ 03 - Protéger l'environnement 16 - 17

■ 04 - Politique de qualité 18 - 19

■ 05 - Concurrence loyale & contrôles commerciaux 20 - 21

■ 06 - Contrôle financier 22

■ 07 - Vie privée 23

■ 08 - Protection de la propriété et confidentialité .. 24 - 25

■ 09 - Communication externe et conflit d'intérêts 26

■ 10 - Relations avec les fournisseurs 27

■ 11 - Corruption 28 - 29

■ 12 - Lutte contre la fraude 30

■ 13 - Cadeaux et marques d'hospitalité 31

“*Nous avons sensibilisé tout le monde à agir conformément à notre Code de conduite*”

Avant-propos de notre Président, Edouard Louis-Dreyfus

Depuis plus de 165 ans, le Groupe Louis Dreyfus Armateurs est un acteur mondialement reconnu dans le domaine des activités maritimes. Cette reconnaissance s'appuie sur l'application permanente d'une politique constamment orientée vers l'écoute et la satisfaction des clients et sur une approche proactive de la sécurité, de la sûreté et du respect de l'environnement.



Edouard Louis-Dreyfus

Dans le cadre de nos activités, nous souhaitons préserver les valeurs suivantes :

- **Sécurité**
La sécurité de nos collaborateurs est la première de nos priorités, nous nous engageons à mettre en place des lieux de travail sans risque pour leur santé et leur sécurité.
- **Protection de l'environnement**
Le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles constituent une priorité majeure du Groupe LDA.
- **Intégrité**
Nous nous engageons à traiter notre personnel, nos clients et nos fournisseurs avec équité et respect.
- **Innovation**
Nous nous engageons à investir dans le développement de notre personnel, de nos technologies et de nos processus.
- **Qualité**
Nous nous engageons à rechercher

l'excellence pour obtenir des résultats supérieurs pour nos clients. Nous nous engageons à écouter nos clients et à anticiper leurs besoins et leurs attentes.

- **Réactivité**
Nous nous engageons à réagir rapidement aux réglementations et aux marchés.
- **Anti-Corruption**
Nous nous engageons à refuser toute forme de corruption, d'extorsion, de détournement ou de blanchiment d'argent.

Nous avons donc développé les principes et les actions contenus dans ce code de conduite et nous avons sensibilisé chaque collaborateur, dirigeant, directeur, associé, collègue, ... à agir conformément à notre code de conduite tant en interne qu'en externe.

En outre, si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, dans des circonstances particulières, il est de votre devoir de demander de l'aide.

E. L-D



INTRODUCTION A



LE CODE DE CONDUITE

I

Les principes de notre code de conduite

1

Toujours agir

et se comporter de manière juste, honnête, responsable et digne de confiance.

2

Respectez toujours

les lois et règlements applicables, selon le lieu où nous exerçons nos activités.

3

Demandez toujours

si vous avez des questions relatives à ce code et signalez toute préoccupation que vous auriez concernant le respect de ce code de conduite ou de tout autre règlement.



LD Bulk Asia



LD Seaplane



LD Freight Solutions



LD Bulk



LD Saget



LD Ports & Logistics



LD SEA
Seaplane Group Member



LouisDreyfus
TRAVOCEAN

plen[®]

Abacus
SHIP MANAGEMENT LIMITED

Qui doit respecter ce code de conduite ?

Ce code de conduite doit être respecté par toute personne (dirigeants, directeurs et collaborateurs) travaillant pour le groupe LDA.

Cela comprend toutes les personnes travaillant au sein des entités dans lesquelles LDA possède plus de 50 % des droits de vote ou qui sont contrôlées par LDA.

Les entités affiliées non contrôlées sont encouragées à adopter ce code de conduite.

Les collaborateurs de LDA travaillant avec des tiers (clients, contractants, agents, consultants, ...) doivent :

- Demander à ces parties de se conformer à toute partie pertinente du code de conduite ;
- Fournir à ces parties toute information ou aide nécessaire pour se conformer au présent code de conduite ;
- Prendre des mesures immédiates, pouvant aller jusqu'à la résiliation des contrats, s'ils avaient connaissance d'un manquement persistant d'un tiers au respect de toute partie pertinente du présent code de conduite.



Que devez-vous faire ?

Directeurs

Chaque directeur concerné joue un rôle particulièrement important pour assurer le respect du présent code de conduite. Notre culture de conformité repose sur la capacité de chaque directeur à créer un environnement de conformité solide et complet, dans lequel les collaborateurs comprendront leurs responsabilités et se sentiront à l'aise pour faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles. Les directeurs sont chargés de prévenir les cas de non-conformité, de les détecter et d'agir rapidement en cas de non-respect.



Éviter les non-conformités



Repérer les cas de non-conformité



Agir en cas de non-respect

- Donnez l'exemple en matière d'intégrité.
 - Veillez à ce que les collaborateurs comprennent le respect des règles et à ce que les résultats commerciaux ne soient jamais plus importants que le comportement éthique et le respect du présent code de conduite.
 - Engager des ressources adéquates pour le programme de conformité du groupe LDA.
 - Utilisez les contributions des collaborateurs à l'intégrité lors de l'évaluation des performances des collaborateurs.
 - Mener les examens réguliers de conformité.
 - Mettre en œuvre des mesures de contrôle si nécessaire.
 - Établir des processus de prévention des non-conformités.
-
- Prendre rapidement des mesures correctives pour remédier aux faiblesses en matière de conformité.
 - Documenter et signaler au bureau de conformité tout cas de non-conformité.
 - Prendre les mesures disciplinaires appropriées.

“Nous sommes tous responsables”

Tous les collaborateurs

Les collaborateurs doivent connaître les bases de ce code de conduite. Il expose les principes de conduite des affaires du groupe LDA. Il définit les limites dans lesquelles les collaborateurs du groupe LDA doivent agir en conformité avec les lois et les politiques internes. Le respect de ce code de conduite protège nos collaborateurs et le groupe LDA.



Participer

- Obtenez une compréhension de base de ce code de conduite.
- Découvrez les détails de toute partie du code de conduite liée à votre activité.
- Prenez connaissance des procédures et des réglementations locales applicables à vos tâches.



S'engager

- Faites rapidement part de vos préoccupations concernant les violations du présent code de conduite.
- Coopérez pleinement et contribuez à toute enquête liée à des questions d'intégrité.

Non-conformité

Si vous ne respectez pas ce code de conduite, vous pouvez faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à votre licenciement.

Le groupe LDA n'hésitera pas à signaler les violations graves de ce code de conduite aux autorités compétentes.

Procédure de signalement

Si vous êtes témoin d'une violation de ce code de conduite, veuillez la signaler à l'adresse de signalement ci-dessous. Elle sera traitée de manière totalement indépendante, la confidentialité du signalement étant garantie.

LDA@alertethics.com



ÉQUITÉ ET
RESPECT AU
TRAVAIL

01



SANTÉ,
SÛRETÉ ET
SÉCURITÉ

02

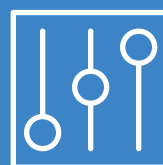


PROT
L'ENVIRON



CONCURRENCE
LOYALE ET
CONTRÔLES
COMMERCIAUX

05



CONTRÔLE
FINANCIER

06



VIE PR



RELATIONS
AVEC LES
FOURNISSEURS

10



CORRU



ÉGER
NEMENT

03

Les Chapitres du Code



POLITIQUE
DE
QUALITÉ

04



PRIVÉE

07



PROTECTION DE
LA PROPRIÉTÉ ET
CONFIDENTIALITÉ

08



COMMUNICATION
EXTERNE
ET CONFLIT
D'INTÉRÊTS

09



UPTION

11



LUTTE
CONTRE LA
FRAUDE

12



CADEAUX ET
MARQUES
D'HOSPITALITÉ

13

Le succès du groupe LDA est fondé sur la motivation et les compétences de ses collaborateurs. Notre politique de ressources humaines expose nos principes et nos engagements pour donner à chaque collaborateur les moyens et les ressources nécessaires à son développement professionnel et personnel.

Diversité, égalité des chances et équité

La diversité est encouragée en s'ouvrant à de nouveaux profils et en attirant des talents d'horizons divers. Le groupe LDA s'engage à assurer l'égalité des chances et un traitement équitable à tous les individus sur la base du mérite, sans discrimination fondée sur l'origine, la religion, le sexe, la grossesse, la situation familiale, l'âge, le handicap, la situation matrimoniale, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

L'emploi des jeunes est soutenu et encouragé par l'internat d'élèves officiers, et le recrutement d'apprentis, de stagiaires, d'étudiants en formation en alternance et de jeunes diplômés.

Notre département des ressources humaines est un « partenaire humain ». Il garantit l'égalité des chances en matière d'embauche et de développement professionnel. Il assure une rémunération équitable grâce à une politique salariale homogène.

Performances et réalisations professionnelles

Nous jouons un rôle actif dans la gestion et l'investissement de carrière de nos collaborateurs afin de garantir leur performance et leur accomplissement professionnels. Les équipages et le personnel sédentaire sont formés pour développer leurs compétences professionnelles et personnelles tout au long de leur carrière. La mobilité interne est encouragée au sein de l'entreprise. Elle peut se traduire soit par un changement de poste entre les services, soit par un transfert temporaire, voire permanent, d'un marin vers un poste sédentaire.

Le bien-être au travail

La qualité de la vie professionnelle est un élément central au sein du groupe LDA. Nous ne tolérons aucune forme d'intimidation ou de harcèlement, quelle qu'en soit la raison. Nous accordons une attention particulière à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, ainsi qu'à la signification des tâches, à l'intérêt porté aux postes et à l'environnement de travail.



“*Nous nous traitons mutuellement avec équité et respect*”

A l'écoute de nos collaborateurs

L'écoute de nos collaborateurs est une activité qui se déroule naturellement et quotidiennement. Les départements des ressources humaines organisent des rendez-vous clés au cours de l'année sous forme d'entretiens individuels et professionnels ainsi que des entretiens à bord des navires pour les marins afin que les collaborateurs puissent avoir une discussion constructive avec leur direction respective.

Liberté d'association

Nous respectons le droit de nos collaborateurs de s'associer librement, de former des syndicats et d'y adhérer, de se faire représenter, d'adhérer à des comités d'entreprise et de participer à des négociations collectives. Nous ne désavantageons pas les collaborateurs qui agissent en tant que représentants des travailleurs afin qu'ils puissent exercer leur rôle sans crainte de représailles ou de discrimination. Un véritable dialogue social est établi avec les partenaires sociaux et LDA est membre de la commission des affaires sociales et de la parité sédentaire de l'association Armateurs de France.

Travail des enfants et travail forcé

Nous respectons toutes les lois applicables et principes des droits de l'homme, tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. En particulier, le groupe LDA condamne le travail des enfants et toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

La sécurité est une valeur fondamentale du groupe LDA. Nous nous engageons à assurer un environnement de travail sûr et sain aux marins et au personnel à terre. Notre objectif est de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de faire tout notre possible pour éviter tout accident.

Notre système de gestion

Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif « zéro accident » et nous améliorons constamment notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail :

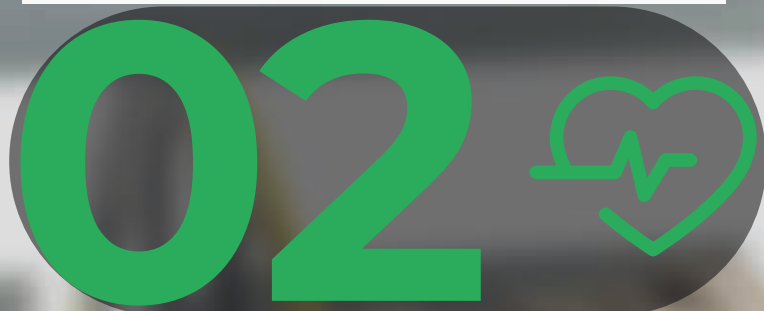
- Se conformer aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail, aux exigences des clients et à toute autre exigence applicable telle que spécifiée dans le code ISM, la convention du travail maritime CTM 2006 et la norme OHSAS 18001 ;
- Identifier et analyser les risques et les possibilités de mettre en œuvre des actions préventives ou correctives pour éliminer les risques sur la santé et la sécurité des collaborateurs ;
- Améliorer constamment notre culture de la sécurité et l'attitude de nos collaborateurs à l'égard de la sécurité ;
- Impliquer tout le monde. La contribution de chaque collaborateur, qu'il s'agisse du personnel à terre, des marins ou des personnes travaillant dans le cadre du système de gestion QHSE, est essentielle pour garantir la santé et la sécurité de notre personnel.

Ne pas travailler en cas de danger

Tout collaborateur, qui estime que sa propre sécurité ou celle d'une autre personne n'est pas assurée, est autorisé à arrêter son travail et à avertir immédiatement son supérieur.

Pour protéger son personnel, ses navires, ses installations à terre et ses sous-traitants contre les actions dangereuses, le groupe LDA met en œuvre un ensemble cohérent de mesures de sécurité afin de limiter les risques encourus. À cette fin, la société s'appuie sur :

- Les compétences et la sensibilisation de son personnel ;
- Un ensemble de procédures et d'instructions conformes aux réglementations internationales ;
- Des procédures d'urgence spécifiques ;
- Des exercices, une formation générale et une formation spécifique sur les questions de sécurité ;
- Des évaluations régulières de la sécurité.



“*Nous ne mettons personne en danger*”

Drogues et alcool

Le groupe LDA interdit strictement la consommation, l'utilisation ou la présence de toute substance illicite, de drogues ou d'alcool en violation des lois nationales, internationales ou locales.

Un mode de vie sain

Nous encourageons les modes de vie sains et soutenons les activités qui améliorent la santé, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des collaborateurs. Nous encourageons les activités sportives en fournissant des équipements sportifs dans nos installations principales et nous permettons aux collaborateurs d'utiliser raisonnablement ces équipements pendant les heures d'ouverture.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“*La protection de l'environnement est le devoir de chacun*”

Le comportement individuel de nos collaborateurs et les opérations maritimes sont indissociables de la protection de l'environnement. Cela reste un défi majeur pour notre groupe. Sur la base de l'évaluation des risques et des opportunités, qui fait partie intégrante de notre système de gestion, nos objectifs sont d'éviter la pollution et les rejets accidentels en mer, de réduire notre empreinte écologique et de perfectionner notre système de récupération et de recyclage des déchets.

Notre système de gestion QHSE

Nous nous sommes engagés à améliorer continuellement notre système de gestion de l'environnement et à :

- Respecter les conventions environnementales en vigueur, les exigences des clients et les autres exigences applicables. Les réglementations internationales sont strictement respectées dans toutes les activités et chaque navire dispose de plans de gestion spécifiques. Notre principal système de gestion de l'environnement répond aux exigences de la norme ISO 14001 ;
- Identifier et analyser les aspects et impacts environnementaux et mettre en œuvre les actions préventives et correctives nécessaires pour maîtriser les risques les plus importants ;
- Sensibiliser nos collaborateurs à l'environnement ;
- Impliquer tout le monde. La contribution de chaque collaborateur, tant le personnel à terre que les marins, à notre système de gestion est cruciale pour minimiser notre influence sur l'environnement.

Charte bleue

Notre groupe est un membre actif de la Charte bleue d'Armateurs de France qui affirme l'engagement des armateurs français à faire des affaires de manière durable et respectueuse de l'environnement.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez
contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“*Demandez-vous toujours comment améliorer la satisfaction de nos clients*”

Nous nous engageons à améliorer constamment nos processus pour assurer la durabilité de nos activités et soutenir nos orientations stratégiques. L'analyse des risques et des opportunités fait partie intégrante de notre système de gestion.

Notre priorité est d'améliorer continuellement la satisfaction de nos clients. Dans ce sens, nous nous engageons à suivre les trois principes suivants.

Etre à l'écoute de nos clients et avoir de l'avance sur leurs besoins et leurs attentes

La qualité des services fournis par LDA est le résultat d'une écoute et d'une proximité permanente avec nos clients pour comprendre leurs besoins et y répondre au mieux.

Nous nous engageons à répondre à leurs demandes, à satisfaire à toutes les exigences applicables et à anticiper leurs attentes. Nous communiquons de manière proactive avec eux et des questionnaires sont envoyés pour mesurer leur niveau de satisfaction.



Fournir des services de qualité, à forte valeur ajoutée

LDA possède un portefeuille complet de services innovants dans plusieurs activités maritimes. Notre réactivité, notre grande flexibilité et notre grande adaptabilité nous permettent de répondre aux besoins de nos clients. La clé de nos offres à forte valeur ajoutée réside dans les compétences de nos équipages et de notre personnel à terre qui savent mettre toute notre expérience et notre rigueur au service de nos partenaires et de nos clients. De plus, la qualité du suivi quotidien et l'entretien rigoureux de nos navires assurent des opérations commerciales dans les meilleures conditions de fiabilité, de sécurité et de protection de l'environnement.

Faire participer tous les collaborateurs

Le soutien et la contribution de chacun, du personnel à terre et des marins au système de gestion QHSE, sont décisifs pour la satisfaction de nos clients. Cette dynamique repose sur l'autonomisation et la consultation de nos collaborateurs ainsi que sur la gestion du groupe, le soutien et le retour d'expérience partagé.

LDA est certifié ISO 9001 par un organisme de certification reconnu au niveau international depuis 1997.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez
contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“

*V*eillez toujours à vous
comporter de manière
équitable

Nous sommes en concurrence loyale sur tous les marchés

Notre groupe est en concurrence sur la base des mérites de ses produits et services et soutient fermement des marchés libres et ouverts. Nous respectons strictement les lois et les réglementations destinées à promouvoir et à protéger la concurrence, au niveau local comme au niveau international.

Il existe des raisons commerciales légitimes de rencontrer des concurrents et de discuter de questions autorisées par les lois et les règlements, mais nous nous engageons à ne pas discuter avec un concurrent sur les questions suivantes : les offres, les conditions de vente, les prix, les coûts, les bénéfices et les marges.

Faites toujours attention à éviter les situations suivantes :

- Discrimination injuste à l'égard des partenaires commerciaux (fournisseurs, agents, etc...) ;
- Convenir avec un concurrent d'exclure un autre concurrent d'un marché (par exemple par le biais d'accords d'exclusivité ou de non-concurrence) ;
- Partager des informations confidentielles avec un tiers ;
- Être membre du conseil d'administration d'un concurrent.

Nous respectons les contrôles commerciaux qui régissent nos entreprises

Notre groupe respecte toutes les sanctions commerciales destinées à éviter toute activité commerciale avec les pays ciblés. Notre groupe attend de tous ses fournisseurs qu'ils respectent strictement les mêmes engagements.

Avant de mener des activités commerciales avec un tiers, nous vérifierons si celui-ci est autorisé à travailler avec nous, en vérifiant sa réputation et, le cas échéant, nous demanderons l'aide du bureau de conformité qui vérifiera si le commerce avec ce tiers est interdit en vertu d'un régime de sanctions.

En cas de préoccupations, notre groupe s'abstiendra de faire des affaires avec le client ou le fournisseur potentiel.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“Tenez toujours un registre de vos décisions et de votre comptabilité de manière exacte et transparente

Intégrité de l'information et des registres comptables

Nous nous conformons aux normes comptables et d'information financière pertinentes, ainsi qu'aux lois et règlements fiscaux. Notre procédure de contrôle interne est conçue pour surveiller nos principaux processus commerciaux et pour saisir toutes les opérations.

Nous veillons à ce que nos registres soient transparents et fiables pour tout contrôle par les autorités :

- Sans dissimuler ni surestimer les opérations ;
- Sans modifier les livres et les registres ;
- En mettant à disposition des informations relatives à l'évolution et aux résultats des entreprises ;
- En conservant les dossiers et toute autre pièce justificative requise de la manière et pendant la durée requises par les règles statutaires ou internes ;
- Sans détruire les documents qui sont pertinents pour une procédure judiciaire ou une enquête gouvernementale potentielle ou en cours ;
- En utilisant un langage clair et concis afin de réduire les erreurs d'interprétation.

Nous coopérons pleinement avec tout audit externe ou interne et apportons des réponses complètes, exhaustives et opportunes aux questions et aux demandes de documents.

06



Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“Veuillez toujours à ne pas
conserver de données à
caractère personnel inutiles

Nous protégeons et sécurisons les données à caractère personnel

Nous adhérons aux lois (notamment le Règlement Général de Protection des Données) visant à protéger et à sécuriser la vie privée et la confidentialité des informations sur les personnes. Il s'agit notamment des informations personnelles, médicales, familiales, financières et autres.

Dans le cadre de nos pratiques commerciales normales, nous pouvons collecter, traiter et transférer les données à caractère personnel fournies par nos collaborateurs lorsque nous sommes légalement autorisés à le faire dans le cadre de la satisfaction d'un besoin commercial, mais toujours dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles. Nous nous engageons à ne pas divulguer ces données, à l'intérieur ou à l'extérieur de notre groupe, sauf :

- En cas de besoin de savoir ; ou
- Lorsque nous sommes légalement autorisés et que nous avons un besoin commercial légitime de le faire.

La collecte et le stockage de données à caractère personnel sensibles sont exigés par la loi et nécessitent une protection particulière. Ces données peuvent comprendre les numéros d'identification du gouvernement (passeports ou cartes d'identité), les informations relatives aux comptes financiers, la date et le lieu de naissance, l'adresse du domicile, les informations médicales, le syndicat ou le casier judiciaire. Nous nous engageons à apporter une attention particulière au traitement de ce type de données.

Nous ne transférons pas, ne stockons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas ces données, sauf si cela est expressément autorisé par les réglementations locales. Nous ne cherchons jamais à accéder à des données inutiles.

Notre Département Système de l'Information a mis en place des procédures pour empêcher l'accès non autorisé, la perte accidentelle ou la divulgation des informations exclusives du groupe LDA.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr



“Veillez toujours à protéger nos biens, ne divulguez pas d'informations protégées à des tiers

Nous protégeons les actifs et les biens de notre groupe

Nous sommes tous responsables de la protection des actifs de notre groupe. Cela comprend les installations, les biens et équipements, les ordinateurs, les systèmes informatiques, les informations, les opportunités d'entreprise et les fonds. Le matériel informatique, les téléphones, le courrier électronique et l'accès à Internet sont fournis à des fins professionnelles et font l'objet d'une surveillance régulière pour se défendre contre les cyber-attaques ou les activités malveillantes. Une utilisation personnelle limitée de ces équipements est acceptable. Veuillez être vigilant face aux cyber-attaques et aux escroqueries telles que le phishing et signalez immédiatement tout incident, y compris les pertes potentielles ou réelles d'informations ou de biens.



Nous protégeons et respectons les droits de propriété intellectuelle

Notre groupe préserve la valeur de ses efforts de recherche et de développement ainsi que sa réputation. Nous nous engageons à faire de même pour les informations confidentielles appartenant à des tiers. Les droits de propriété comprennent les droits d'auteur, les brevets, les dessins et modèles, le savoir-faire et les idées commerciales.

Protection de nos informations confidentielles

Les informations confidentielles comprennent toute information de nature confidentielle concernant notre activité et notre situation financière, nos clients ou contrats potentiels, les acquisitions ou ventes d'actifs, toute opération en cours, etc. Pour préserver les bénéfices de nos efforts et de nos réalisations, nous nous engageons à limiter la quantité d'informations confidentielles que nous partageons avec des tiers ou en public. Nous nous engageons à garantir l'intégrité et la disponibilité de nos informations confidentielles afin d'éviter qu'elles ne soient perdues ou usurpées. Tout collaborateur du groupe LDA doit s'assurer qu'il ne divulgue pas d'informations exclusives sans autorisation, et uniquement si cette divulgation est effectuée dans le cadre de ses responsabilités professionnelles. S'il n'est plus un collaborateur du groupe LDA, il ne doit pas divulguer les informations exclusives du groupe LDA pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, pour les utiliser au profit d'un autre employeur.

Respecter les droits des tiers

Sauf autorisation écrite, nous nous gardons bien d'utiliser, de copier ou de divulguer à qui que ce soit la propriété intellectuelle reconnue ou les informations confidentielles qui nous ont été communiquées par des tiers.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez
contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“**T**oujours agir dans l'intérêt de notre groupe

Nous nous abstenons de toute activité au travail ou dans la sphère privée susceptible de nuire à la réputation du groupe LDA

Lorsque nous communiquons avec des tiers ou que nous utilisons les médias sociaux pour des communications commerciales, nous devons obtenir l'approbation préalable de notre responsable ou du service communication avant d'utiliser le nom du groupe LDA.

Lorsque nous exprimons nos opinions, ou que nous discutons en public de questions liées au travail, nous devons préciser que nous exprimons nos propres opinions personnelles et que nous ne représentons pas officiellement les opinions du groupe LDA.

Nous n'utiliserons aucun des équipements qui nous sont fournis par le Groupe LDA (ordinateurs, téléphone, etc...) pour exercer une activité non autorisée par le présent code de conduite.

Nous devons nous abstenir d'exprimer ou de publier tout contenu injurieux ou insultant sur toute plate-forme ou moyen où nous sommes ou pouvons être identifiés comme un collaborateur du groupe LDA.

Nous prenons soin de séparer nos propres intérêts de ceux du groupe LDA

Nous nous engageons à prendre des décisions de manière impartiale, en évitant de créer un quelconque gain personnel. Nous ne permettons pas que l'existence de relations personnelles en dehors du groupe LDA (famille, proches, amis...) influence nos décisions, que ce soit par rapport à un autre collaborateur du groupe LDA ou à la conclusion d'un accord avec un tiers. Nous nous engageons à signaler immédiatement à notre responsable tout conflit d'intérêt que nous pourrions avoir dans le cadre de nos tâches ou de notre travail.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr



“Vérifiez toujours que nos fournisseurs respectent nos valeurs

Code de conduite des fournisseurs

Nous avons élaboré un code de conduite des fournisseurs qui pose les principes de base que nous demandons à nos fournisseurs de respecter.

Nous sommes conscients que, dans certains cas, les fournisseurs n'accepteront pas d'adhérer à notre code de conduite avant d'entrer en relation d'affaires avec nous. Et, dans certains cas, il n'existe pas d'autres fournisseurs pour un équipement particulier. Dans de tels cas, nous nous engageons à promouvoir l'utilisation de notre code de conduite des fournisseurs et à strictement limiter au minimum les relations commerciales avec les fournisseurs qui refuseront d'adhérer à notre code de conduite.

Voir le code de conduite des fournisseurs du groupe LDA.

La durabilité est une valeur fondamentale de notre groupe

Nous nous sommes engagés à établir des relations durables avec notre écosystème de fournisseurs en veillant à ce que nos principaux fournisseurs respectent nos valeurs. Nos interactions avec les fournisseurs doivent être ouvertes et transparentes. Nous n'acceptons de donner ou de recevoir aucun cadeau ou hospitalité en contradiction avec la procédure relative aux cadeaux et aux marques d'hospitalité décrite dans le présent code de conduite.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

108

“**N**e commettez jamais d'actes de corruption ou de pots-de-vin

L'intégrité est une valeur fondamentale au sein du groupe LDA

Nous nous engageons à respecter les lois et règlements anti-corruption, où que nous exerçons nos activités : la loi française « Sapin 2 » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie ; la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger et la loi britannique sur la corruption.

Nous condamnons tout acte de corruption, que celui-ci soit actif ou passif, à l'égard de quiconque, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'organismes privés, y compris les paiements dits « de facilitation » qui sont demandés par des fonctionnaires ou d'autres personnes pour accélérer l'exécution d'une action de routine. Nous condamnons la réception de pots-de-vin ou de paiements indus de quelque nature que ce soit. Nous ne nous livrons à aucune forme de corruption envers des tiers.

Un paiement irrégulier comprend tout transfert de valeur (en espèces ou en nature) :

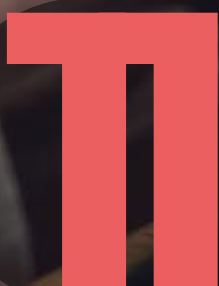
- qui est illégal en vertu de toute loi applicable ; et/ou
- qui est effectué pour obtenir un avantage indu ; et/ou
- qui est d'une valeur dépassant la procédure Cadeaux & marques d'hospitalité décrite dans le présent code de conduite.

Exemples d'avantages qui peuvent être utilisés pour exercer une influence indue :

- espèces et autres équivalents en espèces ;
- cadeaux et marques d'hospitalité ;
- invitations à des événements ;
- opportunités commerciales ;
- offres d'emploi ;
- services et produits gratuits ou à prix réduit.

Exemples d'avantages inappropriés obtenus à la suite d'une influence indue :

- encourager, retarder ou inciter à prendre une décision ;
- obtenir un contrat ;
- approuver un permis ou une licence ;
- passer une inspection ou ignorer une violation.



Traiter avec les fonctionnaires du gouvernement

Dans de nombreux pays, il est illégal d'offrir quoi que ce soit à un fonctionnaire, même si ce n'est pas dans un but illégitime. Même si cela n'est pas clairement interdit par les lois locales, tout cadeau offert à un fonctionnaire doit être signalé au bureau de conformité.

Tous les collaborateurs du groupe LDA qui, dans le cadre normal de leur travail, sont en contact avec des fonctionnaires susceptibles d'exiger des paiements de facilitation ou des pots-de-vin sont formés pour refuser de telles demandes.

Cas exceptionnels

Dans certains cas exceptionnels, lorsque la sûreté ou la sécurité d'un collaborateur est en jeu, le bureau de conformité peut étudier la pertinence d'un paiement de facilitation. Ces événements doivent être dûment inscrits dans un registre et signalés sans délai aux autorités compétentes.

Il est de notre devoir de signaler sans délai au Bureau de conformité toute connaissance d'une demande de paiement de pot-de-vin ou de facilitation.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez
contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“*Nous luttons fermement contre la fraude*”

Le groupe LDA condamne fermement tout type de fraude en raison de son incompatibilité avec les valeurs du groupe et qui porte atteinte à son nom, à sa réputation et à son image.

La fraude qui est commise par des personnes ou des filiales du Groupe, consiste en un acte intentionnel de tromperie contre un tiers ou une entité du Groupe pour obtenir un avantage indu ou déloyal (fonds, actifs ou tout autre type d'avantage sous quelque forme que ce soit) pour leur propre bénéfice ou celui d'un tiers résultant d'une violation des règles du LDA ou d'une violation du droit applicable.

LDA appliquera une politique de tolérance zéro en cas de fraude. Tous les collaborateurs du LDA doivent donc absolument s'abstenir d'entreprendre ou de participer à tout acte ou tentative qui constitue une fraude ou une tentative de fraude, directement ou indirectement.

Tout acte de fraude donnera lieu à des sanctions disciplinaires, suivies de poursuites.

12



Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr

“*Attention aux offres de cadeaux et de marques d'hospitalité*”

Nous sommes particulièrement vigilants en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité

Les cadeaux et les marques d'hospitalité (« G&H ») sont un moyen normal et important de nouer des relations d'affaires. Toutefois, en faisant ces offres, nous devons veiller à ce qu'elles ne soient jamais perçues comme un paiement inapproprié ou un moyen d'influencer à tort le bénéficiaire.

Montant maximal autorisé

Nous estimons qu'aucun cadeau ou marque d'hospitalité ne doit dépasser la valeur de 100 euros par bénéficiaire et par an. Si vous deviez dépasser la valeur maximale indiquée ci-dessus pour les cadeaux et les marques d'hospitalité, vous devez vous adresser au bureau de conformité avant de faire une telle offre. Les offres en espèces sont strictement interdites.

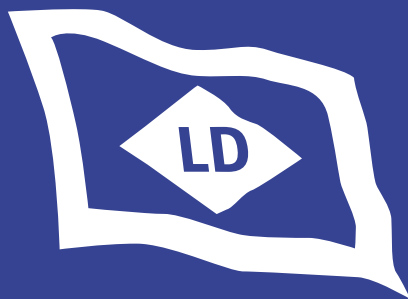
Contrôle

Afin de contrôler notre politique de G&H, veuillez signaler tout cadeau et toute marque d'hospitalité (même inférieur au montant maximum autorisé) au bureau de conformité, chargé d'enregistrer toutes ces contributions de G&H.

Pour toute question relative à ces sujets veuillez contacter le bureau de conformité

Compliance@lda.fr





LouisDreyfus

ARMATEURS

Non-conformité

Si vous ne respectez pas ce code de conduite, vous pouvez faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à votre licenciement.

Le groupe LDA n'hésitera pas à signaler les violations graves de ce code de conduite aux autorités compétentes.

Procédure de signalement

Si vous êtes témoin d'une violation de ce code de conduite, veuillez la signaler à l'adresse de signalement ci-dessous. Elle sera traitée de manière totalement indépendante, la confidentialité du signalement étant garantie.

LDA@alertethics.com



contact@lda.fr



www.lda.fr



+33 (0)1 70 38 60 00